

**DEPARTEMENT
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoint, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Dominique NICODEME, Serge HARDY, Mathieu DECARPENTRY, Bénédicte COTTEL Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Jean-Pierre ABRAHAM (procuration à Marie-Pierre VARLEZ), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 08/02/2023.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaires

Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Le Débat d'Orientations Budgétaires institué par la loi A.T.R de 1992, doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif (L2312-1 et L2531-1 du CGCT). Il a pour objectif d'exposer le contexte général d'élaboration du Budget Primitif 2024 et de définir les orientations à retenir pour la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire doit présenter au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluri annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB présenté au Conseil Municipal a servi de support à un débat obligatoire, préliminaire au vote du budget primitif en avril prochain.

Considérant que préalablement au vote du budget primitif, l'assemblée doit débattre des orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 lors de la présente séance, conformément aux obligations règlementaires.

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 15 février 2024
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**